COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Lundi 15 novembre 2021

Mme la Principale salue les personnes présentes et procède aux présentations.

Mme la Principale procède à l'installation du conseil d'administration et informe ses membres des mesures de simplification mises en place par le décret n° 2020-1632 du 21 décembre 2020.

- 1. le conseil d'administration se prononce, lors de la 1ère réunion qui suit le renouvellement de ses membres élus, sur la création d'une commission permanente et sur les compétences qu'il décide, en application de dernier alinéa de l'article L. 421-4, de lui déléguer parmi celles mentionnées aux 6è, 7è, 8è, 9è, 10è et 12è de l'article R421-20. La commission permanente est donc créée à la double condition que le CA se soit prononcé sur le principe de sa création et sur la ou les compétences qu'il entend lui déléguer. La Dotation Globale Etablissement est de la compétence unique du conseil d'administration
- 2. l'ordre du jour du conseil d'administration est fixé seulement par le chef d'établissement et n'est plus approuvé en début de séance.
 - 1. Approbation du compte-rendu du CA du 1er juillet 2021

POUR: 25

CONTRE:

Λ

ABSTENTION:

Λ

2. Mise en place du conseil d'administration : 29 membres

	Mme ZIMMERMANN Agnès	Principal
Membres de droit	Mme MULLER Florence	Principal-Adjoint
	Mme KIEFFER Stéphanie	Gestionnaire
	Mme AUBRY Mireille	Directrice Adjointe de la SEGPA
	M. NAUDIN Éric	Conseiller Principal d'Education
	Titulaires	Suppléants
Collectivité de rattachement (2)	M. LEBEAU Emmanuel	Mme TRAN Doan
(2)	Mme STEMART Anne	M. THIL Patrick
commune siège (1)	Mme STEMART Anne	
Représentant de Metz Métropole	Mme WEBERT Marilyne	Mme NGOKALDJOP Gertrude
Personnalité qualifiée	Mme JACQUINET Carine	
	Mme PIRA Géraldine	Mme WOLFFER Carole
	Mme MADZIARA Jennifer	M. GIROUARD Stanislas
	Mme FORNIER Isabelle	M. PINON Philippe
Enseignants (14)	Mme DUCLOS Annie	Mme SCHAEFER Isabelle
	M. MOKHTARI Fabrice	
	Mme REMY Manon	
	M. JOLLAIN Jean - Christophe	
-"	M. DESINDE Jean François	Mme CZARNOTA Sandrine
	Mme MARIGNY Caroline	Mme THOUVENIN Catherine
	Mme BERTHOME Joëlle	Mme AUZOU-VAZ Laurence
Parents (14)	Mme RENAULD Stéphanie	Mme TILLEMENT Estelle
• •	Mme CABRILLON Marjorie	Mme DE MONTGOLFIER Bénédicte
	Mme TOUNSI Souad	Mme TEKIELI Aurore
	Mme GREFF Stéphanie	Mme HEMBERT Delphine
	M. LOURENCO LOPES Manuel	M. RONCOLATO Jean-Marc
ATOSS (3)	Mme ATLAN Elodie	/
	Mme RAFFAELLI Caroline	/
	Mme FRANCOIS Lilli (5ème4)	Mme TUBAIL Jade (5ème1)
Elèves (3)	Mme TOUNSI Naïsya (3ème2)	Mme HALTE FOREST Louane (5ème3)
	M. LEITNER Clément (4ème4)	M. AUZOU Hugo (4ème1)

3. Mise en place des commissions

<u>Installation du conseil de discipline : 14 membres</u>

	Mme ZIMMERMANN Agnès	Principal
Membres de droit	Mme MULLER Florence	Principal-Adjoint
	Mme KIEFFER Stéphanie	Gestionnaire
	M. NAUDIN Eric	Conseiller Principal d'Education
	Titulaires	Suppléants
	Mme REMY Manon	M. GIROUARD Stanislas
Enseignants (4)	Mme DUCLOS Annie	Mme PIRA Géraldine
	Mme WOLFFER Carole	M. JOLLAIN Jean-Christophe
	M. MOKHTARI Fabrice	
ATOSS (1)	M. LOURENCO LOPES Manuel	Mme RAFFAELLI Caroline
	Mme RENAULD Stéphanie	Mme HEMBERT Delphine
Parents (3)	Mme TOUNSI Souad	Mme DE MONTGOLFIER Bénédicte
	Mme MARIGNY Caroline	Mme GREFF Stéphanie
	Mme FRANCOIS Lilli (5ème4)	Mme TUBAIL Jade (5 ^{ème} 1)
Elèves (2)	Mme TOUNSI Naisya (3ème2)	Mme HALTE FOREST Louane (5ème3)

Installation de la commission Hygiène et Sécurité

	Mme ZIMMERMANN Agnès	Principal
Membres de droit	Mme MULLER Florence	Principal-Adjoint
	Mme KIEFFER Stéphanie	Gestionnaire
	M. NAUDIN Éric	Conseiller Principal d'Education
Collectivité de rattachement (1)		
	Titulaires	Suppléants
Enseignant (1)	Mme FORNIER Isabelle	Mme MADZIARA Jennifer
	Mme HEMBERT Delphine	Mme CZARNOTA Sandrine
Parents (2)	Mme GREFF Stéphanie	Mme TOUNSI Souad
E1) (A)	M. CIMINO Maxime (6ème1)	/
Elèves (2)	M. MIRBACH Aurélien (4ème2)	/

Installation de la commission éducative

	Mme ZIMMERMANN Agnès	Principal
	Mme MULLER Florence	Principal adjoint
Membres de droit	Mme ATLAN Elodie	Infirmière
		L'équipe éducative concernée
		2 cdd.be oddaue coe.
		2 dyarpo datamino danishino
	Titulaires	Suppléants
Enseignant (1)	Titulaires M. JOLLAIN Jean-Christophe	

Comité à la vie Collégienne

Niveau 6ème	M. JURJEVIC Tinaël (6ème3)	Mme BECRET Lilie (6ème3)
Niveau 5ème	Mme SCHMITT Elya (5ème2)	Mme ZANETTI Emma (5 ^{ème} 2)
Niveau 4ème	Mme RONCARI Lisandra (4ème4)	M. AUZOU Hugo (4ème4)
Niveau 3ème	M. MOUZIN Mathias (3ème2)	M. MAGONI ANTOINE Lilo (3ème4)

4. Délégation à la commission permanente

Le Conseil d'administration ne délègue aucunes compétences à la commission permanente.

Les différentes commissions étant installées, Mme la Principale remercie les membres présents et ouvre la séance du conseil d'administration à 17h35.

5. Règlement intérieur du CA

Mme la Principale en fait lecture et procède aux modifications relatives à la commission permanente.

POUR: 25

CONTRE:

0

ABSTENTION:

0

6. Bilan de rentrée

Effectifs:

Collège	SEGPA	UPE2A	
93 élèves en 6 ^{ème}	5 en 6 ^{ème}	2 en 6 ^{ème}	
96 élèves en 5 ^{ème}	8 en 5 ^{ème}	3 en 5ème	
109 élèves en 4 ^{ème}	8 en 4 ^{ème}	/	
96 élèves en 3 ^{ème}	6 en 3 ^{ème}	2 en 3ème	

Résultats aux examens

Diplôme National du Brevet :

Série générale : pourcentage de réussite 91.26% (94 admis sur 103 inscrits)

(47 mention TB / 26mention BIEN / 11 mention ASSEZ BIEN)

Série professionnelle : SEGPA : pourcentage de réussite : 100% (4 admis) avec 1 mention ASSEZ BIEN et 1 mention

BIEN.

Collège : pourcentage de réussite : 100% (1 admis avec mention BIEN)

Résultat de l'orientation

COLLEGE 91 élèves	
Seconde générale	78 élèves soit 75 %
BAC PRO 3 ans	26 élèves soit 25 %

	SEGPA
CAP en LP	9 élèves

7. <u>Délégation de signature au chef d'établissement pour la conclusion des marchés inférieurs à 200.000 €</u>

Le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget dont l'incidence financière est annuelle et ne dépasse pas les limites fixées par le code des marchés.

POUR: 25

CONTRE:

0

ABSTENTION:

)

8. Fixation du taux de participation des usagers aux charges de fonctionnement du SAH

POUR: 25

CONTRE:

0

ABSTENTION:

0

9. <u>Délégation de signature du chef d'établissement au gestionnaire pour la signature des commandes inférieures</u> à 1000 €

Le chef d'établissement donne sa délégation de signature à Mme KIEFFER, gestionnaire, ainsi qu'à Mme MULLER, Principale - Adjointe, pour les bons de commande d'un montant inférieur à 1000€.

POUR: 25

CONTRE :

0

ABSTENTION:

n

10. DBM pour information

Prélèvement sur fonds 8 050€ (1 747.50€ ordinateurs administration - 302.50€ caméra SVT - ALO 1 000€ - SRH

BOP 230 : 3 889€ (389€ fonds social collégiens / 3 500€ fonds social cantine).

POUR: 25

CONTRE:

0

ABSTENTION:

0

11. Tarif manuels scolaires perdus

Les manuels perdus seront facturés au prix du neuf ou seront remplacés par les familles.

POUR: 25

CONTRE:

0

ABSTENTION:

0

12. Tarif de remplacement du carnet de correspondance

Le tarif est fixé à 2,14 €.

POUR: 25

CONTRE:

ABSTENTION:

Mme DUCLOS, demande le prix réel d'un carnet de correspondance : Mme KIEFFER lui répond, que le prix est identique.

Mme DUCLOS, s'interroge si un élève perd son carnet à plusieurs reprises dans l'année : M. NAUDIN l'informe qu'il utilise également du stock de l'année précédente.

13. Tarif du SRH pour information

Pour l'année scolaire 2021/2022, un demi-pensionnaire 4 jours aura une facture annuelle de 504 € et un demipensionnaire 2 jours une facture annuelle de 252 €. Le Président du Conseil Départemental ayant proposé un tarif unique de 3.60 € quel que soit le régime de l'élève.

Pour l'élève au ticket, le coût du repas est de 4.90€.

Pour les personnels les tarifs sont de 3.60€ (ATTEE, personnels dont l'indice est inférieur ou égal à 390), 5.45 € pour les personnels dont l'indice est inférieur à 466 et 6.45 pour les personnels dont l'indice est supérieur à 466.

Les hôtes de passage sont soumis au tarif de 7.58€.

Un badge de cantine est facturé 6 € s'il est perdu ou détérioré.

POUR: 25

CONTRE:

0

ABSTENTION:

14. Conventions

- Le Département de la Moselle propose une convention permettant de constituer un groupement de commandes relatif à la fourniture du pain frais pour la restauration scolaire. Le collège Paul Verlaine propose au CA de voter la convention afin de pouvoir participer à ce groupement. Cette démarche s'inscrit dans la stratégie de valorisation du territoire mosellan, de ses producteurs et artisans labellisés qualité MOSL et dans les objectifs de la loi EGALIM.

POUR: 25

CONTRE :

0

ABSTENTION:

0

- Convention de remboursement des charges de fluides non individualisées et autres prestations pour certains des logements confiés par le Département de la Moselle à Moselis dont les logements du Collège Paul Verlaine.

POUR: 25

CONTRE :

0

ABSTENTION:

0

15. Divers

Ouverture de l'établissement pendant les petits congés :

Mme la Principale donne les jours d'ouverture de l'établissement et les personnes présentes pour assurer la permanence et l'accueil.

Toussaint:

lundi 25 et mardi 26 octobre 2021 : Mme MULLER Florence Principale - Adjointe

Noël:

Lundi 20 et mardi 21 décembre 2021 : Mme ZIMMERMANN Agnès Principale

Hiver:

lundi 07 et mardi 08 février 2022 : M. NAUDIN Conseiller Principal d'Education

Printemps:

Lundi 11 et mardi 12 avril 2021 : Mme KIEFFER Stéphanie Adjointe - Gestionnaire

• Vote par correspondance uniquement pour l'élection des parents d'élèves

POUR: 25

CONTRE :

0

ABSTENTION :

0

Mise en location de l'appartement n°4

Mme RAFFAELLI occupe cet appartement depuis le 1er septembre mis en location par la société Moselis suite à l'avis favorable émis par le Département.

Mme la Principale donne la parole à M. DESINDE, représentant des parents d'élèves concernant l'installation de capteurs CO2: « Pour éviter les contaminations, le gouvernement préconise une « généralisation » de cette méthode qui mesure la concentration de dioxyde de carbone dans l'air et le besoin d'aération. Le Conseil Départemental de la Moselle a t-il prévu d'en équiper les classes de ses collèges dont il a la charge ? Cela permettrait d'indiquer à quel moment il faut ouvrir la fenêtre dès que le seuil est atteint. »

Mme KIEFFER répond par la négative. Cela a été évoqué mais sans retour positif à ce jour.

Mme TOUNSI demande le coût de l'équipement?

Mme KIEFFER répond que le coût est de 150 à 300€ par dispositif.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, Mme la Principale remercie les membres présents et lève la séance à 18h03.

Le secrétaire

Le Président du conseil d'administration

Caroline RAFFAELLI

Agnès ZIMMERMANN

5